

Productions animales

RNCP15612 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	BTSA — Brevet de technicien supérieur agricole
Code(s) NSF	212
Formacode(s)	21056
Code(s) ROME	A1407, A1409, A1410, A1411, A1301
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2024

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

40 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 40 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AGRICAMPUS LAVAL	195300819 00016	Former et organiser l'évaluation
ASS DES AMIS DES CAMPAGNES	780791257 00014	Former et organiser l'évaluation
ASS ENSEIG FOR PRF AGR BLAIN DERVAL	785950221 00016	Former et organiser l'évaluation
ASS GESTION ECOLE AGRICULTURE ETABLIERES	786446914 00016	Former et organiser l'évaluation
ASS GROUPE ECOLE SUPERIEURE AGRICULTURE	342382637 00011	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION ECOLE CH CHEVILLOTTE LE NIVO	777566670 00017	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION MAISON FAMILIALE RURALE	779295443 00013	Former et organiser l'évaluation
CENTRE D'ENSEIGNEMENT ZOOTECHNIQUE	197833601 00010	Former et organiser l'évaluation
EPLEFPA DU BOURBONNAIS	190300947 00016	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE DE MEURTHE ET MOSELLE	195412077 00016	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 40 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp15612-productions-animales/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le cœur de métier du titulaire de ce diplôme s'organise autour d'une pratique affirmée dans le domaine des productions animales. Par l'expérience ou des formations complémentaires, cette pratique opérationnelle est susceptible de pouvoir adapter les systèmes de productions à l'élevage de l'ensemble des espèces animales exploitées de l'homme.

Le niveau de compétence technique permet de s'adapter et de maîtriser les différents éléments intervenant dans les processus de production et de décision en élevage. L'objectif central des activités est d'accompagner la recherche de valeur ajoutée économique, sociale et environnementale.

Ce cœur de métier s'exprime dans l'action de terrain par trois principaux types d'emplois et de comportements professionnels :

- d'éleveur ou d'éleveuse ayant en charge de piloter les processus d'élevage d'animaux, de valoriser leurs productions, leurs produits, leurs co-produits, de gérer leurs sous-produits, leurs déchets et effluents ;
- de conseiller ou de conseillère en élevage ayant à rechercher ou à produire des références, à les analyser et à les mettre à disposition d'éleveurs, de propriétaires d'animaux, ou d'acteurs d'organismes professionnels, de structures concernées par l'élevage et les produits d'origine animale ou destinés aux animaux ;
- d'agent de développement ayant à appréhender une filière de production animale, un territoire ou un marché pour accompagner des projets individuels ou collectifs. Cette posture implique une capacité à appréhender les processus du développement territorial.

Ces trois types d'emplois sont occupés en développant des compétences professionnelles qui reposent sur de solides connaissances scientifiques et techniques : zootechnie générale et comparée, conduite de productions, agronomie et productions fourragères, économie et gestion, droit et réglementation, pour la maîtrise technico-économique des productions, de qualité des produits et des relations à l'environnement.

Les titulaires de ce diplôme sont concernés par la diversité des situations et la gestion de changements et d'innovation. Ils le sont en faisant, par exemple, le choix de s'installer comme éleveur, le choix de devenir conseiller en élevage ou agent de développement. Ils le sont aussi lors de l'apparition de techniques ou de dynamiques nouvelles de développement ou par des sollicitations d'éleveurs diversifiant leur activité.

L'éthique de l'éleveur, ou de l'intervenant en élevage, s'organise autour du respect des animaux, d'une gestion durable des ressources et de l'environnement, de la gestion des relations entretenues entre les acteurs de l'élevage et les consommateurs et utilisateurs des produits ou services issus de l'élevage.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités générales

C1. S'exprimer, communiquer et comprendre le monde

C2. Communiquer dans une langue étrangère

C3. Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser

C4. Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données

Capacités professionnelles

C5. Agir individuellement et collectivement à partir d'une analyse de la filière et de son évolution

C6. Proposer les caractéristiques d'un système d'élevage au sein d'un territoire dans une perspective de durabilité

C7. Participer au pilotage de l'exploitation d'élevage

C8. Déterminer des orientations à partir de l'analyse d'un contexte global

C9. Conduire un processus d'élevage dans le respect de la réglementation relative à la santé, à la sécurité, au bien-être animal et à la protection de l'environnement

C10. Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en productions animales pour faire face à une situation professionnelle

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les emplois dans le secteur de l'élevage et des productions animales se répartissent globalement en quatre types ou

grandes catégories :

- des emplois de techniciens et techniciennes très spécialisés dans les secteurs de l'alimentation et des industries des aliments pour animaux, de l'amélioration génétique, de la reproduction, du suivi « qualité », de la valorisation des produits, de la commercialisation des produits animaux ou des intrants pour l'élevage, de la maîtrise des ressources ou de l'impact des élevages, de la recherche – développement...

- des emplois de techniciens et techniciennes généralistes dont le champ professionnel repose sur la conduite d'ateliers de productions ou d'élevages spécialisés, de systèmes d'élevage diversifiés et de conduite d'entreprises d'élevage. Ces emplois recouvrent généralement les métiers du développement (territorial ou/et au sein de filières) et du conseil en élevage (production de références, animation de groupes...).

- des emplois d'éleveurs ou d'éleveuses, sous statut de salarié ou de plus en plus souvent installés en nom propre (ou associé en société), il s'agit de producteurs d'animaux, de produits animaux ou de services.

- des emplois de techniciens et techniciennes dans les secteurs de « l'encadrement de l'agriculture » en organismes professionnels agricoles et dans des chambres consulaires, les administrations d'Etat et territoriales. Ces emplois reposent sur des contributions à la conception de projets et à leur mise en œuvre. Ils recouvrent également le champ de l'enseignement technique agricole, de la recherche-développement et de l'expérimentation, de la démonstration ou de la vulgarisation de techniques.

Aux différents types d'emplois répertoriés ci-dessus il faudrait ajouter quelques possibilités d'emploi très technique (réglementation, sécurité...) en collectivités territoriales, dans les domaines de la recherche et de l'expérimentation ou dans l'industrie de l'aliment du bétail (gestion de formules alimentaires, animation d'équipes industrielles...), ou encore de nombreux emplois du commerce d'animaux ou de produits « inertes » à destination des animaux d'élevage ou de compagnie.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Eleveur, conseiller en élevage, agent de développement

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 974 €
Familles professionnelles (FAP)	A0X41 — Eleveurs · tension 3/5 (Modérée) A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	11 615
Jugés difficiles à recruter	47 %
Emplois saisonniers	39 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X41 — Eleveurs A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury, présidé par un ingénieur général du conseil général de l'alimentation de l'agriculture et des espaces ruraux, est composé, pour deux tiers au moins, d'enseignants d'établissements agricoles publics ou privés, justifiant sans dérogation possible des titres ou diplômes requis pour enseigner dans une section préparatoire au brevet de technicien supérieur agricole, et, pour un tiers au maximum, d'employeurs et de salariés des professions concernées et de personnalités compétentes, dont au moins un membre de l'enseignement supérieur.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Idem

COMPOSITION DU JURY — VAE

Sa composition doit être conforme à la fois à la réglementation du BTSA et au décret d'application de la VAE (n° 2002-615 du 26 août 2002) : 2/3 d'enseignants ou formateurs, choisis tant parmi les enseignants de la voie scolaire que parmi ceux de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage ; 1/3 de représentants qualifiés des professions concernées, pour moitié employeurs et pour moitié salariés occupant un emploi visé par le diplôme.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 479 €
Selon la branche	7 136 € – 8 458 €
Prise en charge	Branches concernées
7 479 €	Valeur par défaut · 202 branches
7 608 €	CPNE des Métiers de la Transformation des Grains, CPNE industries alimentaires diverses, CPNEFP Transformation Laitière, CPNEFP de la branche des industries de produits alimentaires élaborés, CPNEFP des commerces de gros
8 458 €	CPNE Branche ITV, CPNEFP ICGV entreprises de la viande
7 894 €	CPNE de l'agriculture
7 253 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
7 136 €	CPNEF des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (ELAC)

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/01/2024
Date de dernière délivrance possible	01/01/2024

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP358

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP38655

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/15612/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	2
Montant total engagé	7 368 €
Coût moyen par dossier	3 684 €
Durée moyenne	1090 h
Période	09/2021
France compétences	64 %
Reste à charge titulaire	36 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.